Archives Nationales Registre du Trésor des Chartes JJ 198, folio 140, N° 163

Photocopie du microfilm et traduction adaptée de juin 2001

Inventaire: <u>Les pays de la Loire moyenne dans le Trèsor des Chartes, Berry, Blésois, Chartrain, Orléanais, Touraine. 1350-1502 (Archives nationales, JJ 80-235)</u>, édité par Bernard Chevalier, Paris, CTHS, 1993, page 353:

3404 – 1461, août. Saint-Denis. Rémission en faveur de Pion Pichart, dit Pintier, pintier d'étain, natif de Bourges, pour avoir, avec Petit Jehan, serviteur du comte de Foix, volé et tué Jacquet de Rougemont, serviteur de Jehan Lallemant, bourgeois et marchand de Bourges, qu'ils avaient rencontré à Romorantin, en revenant des noces à Noyers de sire Jean Bérard avec la fille de Pierre Doriole (198, n° 163, fol. 140).

"Loys par la grace de dieu Roy de France Savoir faisons Atous presens et avenir nous avoir receu humble supplication des parens et amis charnelz de pion pischart dit pintier jeune homme natif demourant en la ville de bourges charge de jeune femme avons receue contenant que le dit pischart qui est pinctier destaing et jeune homme volontiers esbatu a dancer...." (transcription partielle de Nicolas Huron).

Demo ou more Sauffla Depart mul mi los Et St. Info from the selection of the south of the selection of Mond more results and the second seco mone Practic Ponting of the Start and Army Start Depositor of remove your property of the state of the sta at y most appointfiles per Content framewood for the second Jeff and a fally fairly takes & Samuel Co from moders Demantont Jugary beautiful Button The Charle (18) Est Canfort make Sanold Co-6 grant Supras Hereit bette fift somet word month set los some It & Bout when he were the ale his amount prefe land dely and en fret p 12 en butter and front lours & And toffon that the minter to & retired cet the med from Tof Retired with Detoriogies - Kunto Du toute De Forp & bushan Right Sit and some ful for along along along soutenent autognot line Et horeevent enfemble fatilines and north figh moint pour re que al mon feut only yne Affrent of my pour Breit noored afforms afor and thoung Diff and peter hear your len is quil bon fort alex tellemonation, province and the Mor abondet ma ing Reports some dienstront some und Sitter for those allogo of Dela stoffer ing Reports of the formation of mount returning Sockeding Cott turks, Bayer, 196 Rett Fred Theme July De Rosomond Buches Ste Jochan Ballen bourge 1 miles Star Aboutes Right felone in the and Boffelewan i his antific intone left substitute on The le Propose Dela James water Jean Coul Demande of party lange after aftigot felandemans on Co well I say the Books And All un Some Proposed Popular Popular Popular for for Parport and Degret Stephen Com Contract a Free a Free minimate for forus and sorth Julians & sorting langung true franches Copy Charles on Manufacture Constant of the Constant of some re (3 Col & Portmont tune traigne Grothier, Schullaice aft theuro there has ablience has about the good flutter Cas poor mitte to Good Code 1. fullisie abre Red Plant mon souperthuis Red Offortment Con at John By July M. To father the Copenina Hespon Se Tet office Cot up not Per the fond mon probate on for larger, to yours I for and Dane 18 3- F and rotes legan Feel Mariemone of the sun from Palement from But Ground am forter forthe

1) Bolie Chance in his der the mutopa Lough when after to the free the contract of the foods the Luch Spares cort Moral Pagnett Personne Red - Sant 2012, M. Contract a ly for Papart and Depart Soften Stone Con word of Parter wife set Julian a soon south of the stand of the set of and porior of For setting Palam How forment Cop Bhet Int Convent and sono re a Col & Royton out mon trains a for Billon Schullaice plathing house lie abligate las abdress the gul fluiton las poor puties of Goes as In fullace abou and Projetmon souverthing and De Portmans from at grant of May the father that Cophillina Res pron Se 126 soffee Co is not Per plante probate on for longer, at young I for and Dung 18 3. F land, gotter figures of the Col St. Ristoner July St. Lawy may you for Samuel of Samuel Samue Resident of his the point (Refront) (River pour long much some to for Reporting Rough St. Ros of Clay the John Afranc Co zeroster and (318 129 mon hy Standing stoment of Liggethe lefter hop Popone gare Charles The Difficulting God; De Progenions to los oftware Vols thought land for forme and that the said the service of the state of the Stay and the said of the service of the said of the gron Repairs from Rent Rant re Roll mill four to gue an Propart De En troplant to melo reformater allowayes to reduct Peterferent felos Dem man an matri of the A Portemone les comora etacles goons subsets I more you Souly for the grant of horis Gille amplatus start four for that had Defendent from aporton fito Por bett buckerates 113-11 COS Fine Februs List Golffe SIS of and Ligner week 200866 de 300 but, more (the soland Seffers, Dander to the Cal Hermont (Bons) but Rambite) solut Denne allabatene and Van Dion que the Dente de formation de la formation fire his Se Pogemont whom go monte at offent Mr. hiven on his effect & see mell-p7 End point John Bife in & pon prolined there parolled at fem toller and houp to conomice à le faire brillair nous Biong mendenant Probés prefer Lair le Jehan Risperor guil for routen Selvaire & R. Squaliffe toke tours his Johons Schooling of some regne Re a Profesions on delay ship Amore in a II S grund De for fanter frappet to Peroneur part Send (69) point Jehan a Start Standy whore it will referred about the thanks Suggester Realing Mobile San III for the same of the

To posso Segulla Const C The Branch of Subject of the State of the St let timba atrove las Sefforement of grant Jeft afford Rose Rose and But Dyranget whom set oulf of and shoot for Banto Dag group of Die Royen on Aunt man Samuel grows of the Contract of the Cont Minut and point from his du & Persons on thomas has Personans of Court Register Frezay France ton Jellik Rails Silvery of Consume another Some and Some for the second state of the second s Common Jane Calender of the Common State of th PS stal for more 36 meterous Coppet Laborations Control of the first state of the state of t Bothe Corporat Bulgary out - Lage Contract Single Contract

Abonofet of pono is approon Apret liberus fait abonutet for the Porteinous effort most of your la fuffire par for porton dute dumore furer Con provi heren steen up to ful the ste alad Juffer For tell of, borreige lance Some Schelle a work Kento and Pragran bone or for yours to Mount Sufficht personnated as abottoment no my total Designed to themsel glist a mont suit thought to Depont francis and Johan orfet on In offe sono brey long temps a Juffruff save and of sono Paluffrit of the Bound pond orron Diegnol trul active partity a devante Done De apporte anon buttle promise alkertanton Delaplante Dune somfred Se non source to har firest me lus off fire de Dungaretes la fronte pono re off De que hour boulous in Know the fire fice is thequent of Infart and mo syrapor Du potetier in funeno Defa ment e Jenne frinte on out Diffiel Cofunt mod. and Derland grante Robins aparollime invitoris (Verfertons repolemental De me if save Da same puffante rantock North and south perfe offence fice muller to guop poro or this Duelling () that the fail fortence must roud Ruy Somes Sont Ma Ling fulletin non apt anone met a mertout. It me I speare Dubout an french land amon Spetit of beforement afabount fame afformed auguages was stofferen the age hullether faut foulant to fite note let smant are Jack theorie 2 of about mon and Juffinds a spind making Conflor fratting we hand one Sefund good for one gontaine Charles from the father office and she Doffice sureming sure my method on Sommer the fourthing shot ne pomo le fampe duelho dutore for rough soudse Detelu Aloun iles bien An some to our refet on Rovert sound downfrist outemporting his mentions of fares those Home reoffuble atoutourb mont wint Hon i lanting on fonthe France Jesus Derlit con france but more Stante Con mil my for let De bust pleasure bestooning Gonby mor Bel bulling of July D The saw Co Pool Pone Jone Stone Fannis milk Dugard Aballogue The Cate his route 2006/Polans Norta routenfor

eurtre et vol d'un serviteur d'un marchand de Bourges près de Romorantin vers 1460

Pion Pischart dit Pintier, jeune homme originaire et habitant de la ville de Bourges où il était pintier d'étain, chargé de jeune femme, aimait bien allé aux noces, faire la fête et danser. Pour se déplacer pour ses affaires, il préférait marcher, bien qu'il gardait dans son étable un grand et beau cheval d'une valeur d'environ 30 écus. Et

comme il était jeune et voulait en profiter, il ne travaillait guère.

Le lundi précédent la fête de saint Clément 1460, Pion apprit les noces prochaines de maître Jehan Bérard, fils de sire Pierre Bérard, trésorier de France, avec la fille de Pierre Doriole, général des finances de France, et qu'une belle fête y serait donnée avec des morisques (danses). Pion décida d'y aller et prit la route de Noyers-sur-Cher, près de Saint-Aignan en Berry ("Noiers prest Saint Aignens en Berry") là où les noces devaient se faire pour y rester trois jours afin de ne pas trop faire travailler son cheval.

En chemin, à six lieues de Bourges, il rencontra un certain Petit Jehan, serviteur du comte de Foix et autrefois valet de Raoulin Regnault, qui lui dit qu'il se rendait à

Tours, et Pion lui proposa de cheminer avec lui.

A Noyers-sur-Cher, ils apprirent que les gens qui allaient aux noces avaient pris un autre chemin. Pion dit alors à Petit Jehan qu'il retournait à Bourges, mais qu'il voulait d'abord passer par Romorantin. Petit Jehan décida de lui tenir compagnie. Les deux hommes allèrent d'abord à Blois, puis en Flandres, et revinrent sur Romorantin pour s'y loger dans les faubourgs, près du grand chemin d'Orléans.

Un peu plus tard, arriva dans les faubourgs un certain Jacquet de Rogemont, serviteur de Jehan Lallement, bourgeois et marchand de Bourges, qui se logea dans une autre hôtellerie. Cet homme envoya une chambrière à l'hôtellerie où logeaient Pion et Petit Jehan. La servante arriva à l'heure du souper des deux hommes et leur demanda s'il n'y avait personne qui voulait aller à Blois le lendemain. Petit Jehan répondit "ouy" et qu'il partirait dès le lever du jour. La chambrière revînt à son hôtellerie et fit son rapport à Jaquet de Rogemont. Après le souper Jaquet joua des "oblies", un jeu de hasard avec un tourniquet qui indiquait le nombre de gâteaux gagnés. Il en gagna et il envoya la chambrière en porter à Jehan Pischart et à Petit Jehan pour qu'ils en mangent.

En dégustant les pâtisseries, les deux hommes se demandèrent qui pouvaient bien

leur envoyer ainsi ces oublies, et ne savaient qu'en penser.

Jaquet de Rogemont gagna aussi "au corbillon de l'oublaier" et la chanson, un jeu de société où chacun devait répondre un mot en "on" à la question "dans mon corbillon, qu'y met-on ?" Le perdant, "l'oublieux", devait un gage. Il chanta donc la chanson.

Pendant la chanson, Pion Pintier sortit de son hôtellerie et aperçut Jaquet de Rogemont qui le vit également. Les deux hommes se saluèrent, Pion le remercia pour les oublies, puis retourna dans son hôtel où il raconta à Petit Jehan qu'il s'agissait de Jaquet de Rogemont qui était à Jehan Lallement, un homme de la cour, et qu'il le connaissait bien. Il n'en dit pas plus juqu'à l'heure du coucher.

Alors, Petit Jehan dit à Pion que, s'il était d'accord, ils deviendraient riches jusqu'à la fin de leurs jours. Pion ne répondit rien, et, de nouveau, Petit Jehan lui répéta ses paroles. Pion lui demanda comment. Petit Jehan lui proposa de détrousser le lendemain Jaquet de Rogemont, de lui ôter son argent sans lui faire de mal, et que Rogemont ne les dénoncerait pas. Pion refusa, répondit que ce serait mal et se

défiant de son ami, lui dit qu'il retournerait le lendemain à Bourges. Les deux

hommes se laissèrent et s'endormirent jusqu'au matin.

Le lendemain matin, Jaquet de Rogemont envoya par deux fois quelqu'un les réveiller pour le départ. Quand ils furent habillés et que Petit Jehan faisait ferrer son cheval, Jaquet de Rogemont arriva, portant sur son bras une boîte à chevaucher. A la vue de la boîte, Petit Jehan demanda à Jaquet, en parlant d'écus et d'argent: "Combien peut-il bien y en avoir?" Jaquet lui répondit qu'il y en avait plus de mille ou cette valeur et qu'il voudrait que chacun d'eux en eût autant.

Puis, Petit Jehan et Pion entrèrent dans l'étable pour brider leurs chevaux car Jaquet de Rogemont était déjà en selle. Dans l'étable, de nouveau, Petit Jehan essaya d'entraîner avec lui Pion Pischart en lui disant : "Si tu avais du courage et voulais te rendre vaillant, nous serions maintenant riches". Il insista tellement qu'il réussit à convaincre Pion de détrousser Rogemont. Par convoitise et tenté par l'ennemi, le diable, les deux compagnons partirent avec Rogemont et une fois en chemin, Petit Jehan demanda à Pion de chevaucher le premier et que lui se mettrait derrière.

Arrivés dans un petit bois, à environ une lieue de Romorantin, alors que Pion chevauchait devant et ne pensait à rien, Petit Jehan frappa avec un petit dard, une sorte de lance, Rogemont par derrière. Quand celui-ci se sentit frappé, il se

retourna vers Petit Jehan en lu disant "Ha, ribaud! Veux-tu me tuer?"

Pion Pischart se retourna également et vit que Jaquet voulait tirer sa dague ou son épée pour attaquer Petit Jehan ou pour se défendre. Quand il vit que Jaquet était prêt à donner un coup à Petit Jehan, Pion tira son épée et en donna un coup d'estoc, c'est à dire de la pointe, sur la main de Rogemont. Pendant le combat, la selle de Rogemont tourna et l'homme tomba à terre, Pion descendit de cheval et les deux chevaux des deux hommes prirent la fuite. Rogemont était blessé mais aucunement en danger de mort. Pion courut après son cheval, le récupéra et revînt auprès de Petit Jehan et de Rogemont. Il trouva Rogemont déjà mort, frappé en plusieurs endroits de coups de dague de Petit Jehan.

Pion fut tant en colère qu'il aimait mieux ne jamais être né et il dit à Petit Jehan

qu'il avait mal fait de l'avoir tué.

Tout troublé, Petit Jehan lui dit qu'il fallait tuer le cheval puisqu'il avait tué le maître. Il portait encore sa dague nue dans la main et Pion Pischart prit peur de la convoitise que Petit Jehan pouvait avoir de l'argent, se sentit lui-même menacé, il passa l'épée de Rogemont à travers la gorge et à travers le ventre du cheval du mort. L'animal mourut et les deux hommes jetèrent l'épée. Ils chevauchèrent tant qu'ils purent, jusqu'à un village qui était à travers champs, et là ils firent repaître leurs chevaux. Ils rompirent la serrure de la boîte de Rogemont et y prirent 206 écus d'or, des écus ayant cours alors. Les deux hommes partirent, partagèrent la somme, 103 écus chacun, et jetèrent la boîte dans un buisson avec plusieurs lettres dedans. Ils se séparèrent ensuite et Pion alla à Bourges.

Le bruit courut à Bourges que Rogemont était mort et la justice, par suspicion, alla faire chercher Pion. Quand celui-ci eut parlé à la justice, il partit en "voyage", en pèlerinage, à Notre-Dame de Liesse et dans d'autres lieux, où il fit ses dévotions. Il fut pris à son retour à la Villeneuve, près de Troyes en Champagne, et fut mené à Troyes, puis ramené dans les prisons de Bourges. Il fut jugé et condamné à être

pendu et étranglé. Il fit appel.

Le roi Louis XI préféra la miséricorde à la rigueur de la justice, en faveur surtout de sa mère et de sa jeune femme. Les lettres de rémission royales établies à Saint-Denis-en-France en août 1462 furent expédiées par la chancellerie au bailli de Berry. Pion eut la vie sauve.

Archives Nationales : JJ 198, folio 140, N° 163.

Meurtre et vol d'un serviteur d'un marchand de Bourges près de Romorantin vers 1460

Pion Pischart dit Pintier, jeune homme originaire et habitant de la ville de **Bourges** (Cher; 18) où il était pintier d'étain, chargé de jeune femme, aimait bien aller aux noces, faire la fête et danser. Pour se déplacer pour ses affaires, il préférait marcher, bien qu'il gardait dans son étable un grand et beau cheval d'une valeur d'environ 30 écus. Et comme il était jeune et voulait en profiter, il ne travaillait guère.

Le lundi précédent la fête de **saint Clément 1460** (sans doute saint Clément, pape de 88 à 97 et fêté le 23 ou le 24 novembre), Pion apprit les noces prochaines de maître Jehan Bérard, fils de **sire Pierre Bérard, trésorier de France**, avec la fille de **Pierre Doriole, général des finances de France**, et qu'une belle fête y serait donnée avec des morisques (danses). Pion décida d'y aller et prit la route de Noyers-sur-Cher (Loir-et-Cher; 41), près de Saint-Aignan en Berry ("*Noiers prest Saint Aignens en Berry*") là où les noces devaient se faire pour y rester trois jours afin de ne pas trop faire travailler son cheval.

En chemin, à six lieues de Bourges, il rencontra un certain Petit Jehan, serviteur du comte de Foix et autrefois valet de Raoulin Regnault, qui lui dit qu'il se rendait à Tours (Indre-et-Loire ; 37), et Pion lui proposa de cheminer avec lui.

A Noyers-sur-Cher (Loir-et-Cher; 41), ils apprirent que les gens qui allaient aux noces avaient pris un autre chemin. Pion dit alors à Petit Jehan qu'il retournait à Bourges (Cher; 18), mais qu'il voulait d'abord passer par Romorantin (Loir-et-Cher; 41). Petit Jehan décida de lui tenir compagnie.

Les deux hommes allèrent d'abord à Blois (Loir-et-Cher ; 41), puis en Flandres (nord de la France), et revinrent sur **Romorantin** (Loir-et-Cher ; 41) pour s'y loger dans les faubourgs, près du grand chemin d'Orléans.

Un peu plus tard, arriva dans les faubourgs un certain **Jacquet de Rogemont, serviteur de Jehan Lallement, bourgeois et marchand de Bourges**, qui se logea dans une autre hôtellerie. Cet homme envoya une chambrière à l'hôtellerie où logeaient Pion et **Petit Jehan**. La servante arriva à l'heure du souper des deux hommes et leur demanda s'il n'y avait personne qui voulait aller à Blois le lendemain. Petit Jehan répondit "ouy" et qu'il partirait dès le lever du jour. La chambrière revînt à son hôtellerie et fit son rapport à Jaquet de Rogemont. Après le souper Jaquet joua des "oblies" (pâtisseries), un jeu de hasard avec un tourniquet qui indiquait le nombre de gâteaux gagnés. Il en gagna et il envoya la chambrière en porter à Jehan Pischart et à Petit Jehan pour qu'ils en mangent.

En dégustant les pâtisseries, les deux hommes se demandèrent qui pouvaient bien leur envoyer ainsi ces oublies, et ne savaient qu'en penser.

Jaquet de Rogemont gagna aussi "au corbillon de l'oublaier" et la chanson, un jeu de société où chacun devait répondre un mot en "on" à la question "dans mon corbillon, qu'y met-on?" Le perdant, "l'oublieux", devait un gage. Il chanta donc la chanson.

Pendant la chanson, Pion Pintier sortit de son hôtellerie et aperçut Jaquet de Rogemont qui le vit également. Les deux hommes se saluèrent, Pion le remercia pour les oublies, puis retourna dans son hôtel où il raconta à Petit Jehan qu'il s'agissait de Jaquet de Rogemont qui était à Jehan Lallement, un homme de la cour, et qu'il le connaissait bien. Il n'en dit pas plus jusqu'à l'heure du coucher.

Alors, Petit Jehan dit à Pion que, s'il était d'accord, ils deviendraient riches jusqu'à la fin de leurs jours. Pion ne répondit rien, et, de nouveau, Petit Jehan lui répéta ses paroles. Pion lui demanda comment. Petit Jehan lui proposa de **détrousser** le lendemain Jaquet de Rogemont, de lui ôter son argent sans lui faire de mal, et que Rogemont ne les dénoncerait pas. Pion refusa, répondit que ce serait mal et se défiant de son ami, lui dit qu'il retournerait le lendemain à Bourges (Cher; 18). Les deux hommes se laissèrent et s'endormirent jusqu'au matin.

Le lendemain matin, Jaquet de Rogemont envoya par deux fois quelqu'un les réveiller pour le départ. Quand ils furent habillés et que Petit Jehan faisait ferrer son cheval, Jaquet de Rogemont arriva, portant sur son bras une **boîte à chevaucher**. A la vue de la boîte, Petit Jehan demanda à

Jaquet, en parlant d'écus et d'argent : "Combien peut-il bien y en avoir ?" Jaquet lui répondit qu'il y en avait plus de mille ou cette valeur et qu'il voudrait que chacun d'eux en eût autant.

Puis, Petit Jehan et Pion entrèrent dans l'étable pour brider leurs chevaux car Jaquet de Rogemont était déjà en selle. Dans l'étable, de nouveau, Petit Jehan essaya d'entraîner avec lui Pion Pischart en lui disant : "Si tu avais du courage et voulais te rendre vaillant, nous serions maintenant riches". Il insista tellement qu'il réussit à convaincre Pion de détrousser Rogemont. Par convoitise et tenté par l'Ennemi, le Diable, les deux compagnons partirent avec Rogemont et une fois en chemin, Petit Jehan demanda à Pion de chevaucher le premier et que lui se mettrait derrière.

Arrivés dans un petit bois, à environ une lieue de Romorantin (Loir-et-Cher; 41), alors que Pion chevauchait devant et ne pensait à rien, Petit Jehan frappa avec un petit dard, une sorte de lance, Rogemont par derrière. Quand celui-ci se sentit frappé, il se retourna vers Petit Jehan en lui disant "Ha, ribaud! Veux-tu me tuer?"

Pion Pischart se retourna également et vit que Jaquet voulait tirer sa dague ou son épée pour attaquer Petit Jehan ou pour se défendre. Quand il vit que Jaquet était prêt à donner un coup à Petit Jehan, Pion tira son épée et en donna un coup d'estoc, c'est à dire de la pointe, sur la main de Rogemont. Pendant le combat, la selle de Rogemont tourna et l'homme tomba à terre, Pion descendit de cheval et les deux chevaux des deux hommes prirent la fuite. Rogemont était blessé mais aucunement en danger de mort. Pion courut après son cheval, le récupéra et revînt auprès de Petit Jehan et de Rogemont. Il trouva Rogemont déjà mort, frappé en plusieurs endroits de coups de dague de Petit Jehan.

Pion fut tant en colère qu'il aimait mieux ne jamais être né et il dit à Petit Jehan qu'il avait mal fait de l'avoir tué.

Tout troublé, Petit Jehan lui dit qu'il fallait tuer le cheval puisqu'il avait tué le maître. Il portait encore sa dague nue dans la main et Pion Pischart prit peur de la convoitise que Petit Jehan pouvait avoir de l'argent, se sentit lui-même menacé, il passa l'épée de Rogemont à travers la gorge et à travers le ventre du cheval du mort. L'animal mourut et les deux hommes jetèrent l'épée. Ils chevauchèrent tant qu'ils purent, jusqu'à un village qui était à travers champs, et là ils firent repaître leurs chevaux. Ils rompirent la serrure de la boîte de Rogemont et y prirent 206 écus d'or, des écus ayant cours alors. Les deux hommes partirent, partagèrent la somme, 103 écus chacun, et jetèrent la boîte dans un buisson avec plusieurs lettres dedans. Ils se séparèrent ensuite et Pion alla à Bourges (Cher; 18).

Le bruit courut à Bourges que Rogemont était mort et la justice, par suspicion, alla faire chercher Pion. Quand celui-ci eut parlé à la justice, il partit en "voyage", en pèlerinage, à Notre-Dame de Liesse (Liesse-Notre-Dame; Aisne; 02) et dans d'autres lieux, où il fit ses dévotions. Il fut pris à son retour à la Villeneuve (Villeneuve-au-Chemin; Aube; 10), près de Troyes en Champagne (Aube; 10), et fut mené à Troyes, puis ramené dans les prisons de Bourges (Cher; 18). Il fut jugé et condamné à être pendu et étranglé. Il fit appel.

Le roi Louis XI préféra la miséricorde à la rigueur de la justice, en faveur surtout de sa mère et de sa jeune femme. Les lettres de rémission royales établies à Saint-Denis-en-France (Seine-Saint-Denis; 93) en **août 1461** furent expédiées par la chancellerie au bailli de Berry. Pion eut la vie sauve (traduction et adaptation de Nicolas Huron, d'une première traduction de juin 2001 du même, fournie et transmise aux mairies concernées par le projet Petites histoire de l'Histoire).

Archives Nationales : Registre du Trésor des Chartes JJ 198, folio 140, N° 163 : "Loys par la grace de dieu Roy de France Savoir faisons Atous presens et avenir nous avoir receu humble supplication des parens et amis charnelz de pion pischart dit pintier jeune homme natif demourant en la ville de bourges charge de jeune femme avons receue contenant que le dit pischart qui est pinctier destaing et jeune homme volontiers esbatu a dancer...." (transcription partielle de Nicolas Huron).

Inventaire: <u>Les pays de la Loire moyenne dans le Trèsor des Chartes, Berry, Blésois,</u> <u>Chartrain, Orléanais, Touraine. 1350-1502 (Archives nationales, JJ 80-235)</u>, édité par Bernard Chevalier, Paris, CTHS, 1993.